

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 19 février 2018

Convocation du : 12 février 2018

Objet : DOMAINE ECONOMIQUE

Acquisition atelier de levage. Avenant à la convention avec l'EPFR.

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président.

Etaient présents : J. Francou, S. Simion, A. Froget, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, G. Jullien, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, JM. Gueyraud, JP Briouille, R. Moreau, JP Artigues, C. Aubert, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, M. Ventre, L. André.

Absents : F. Pinet, JP Bellet, B. Lapeyre, R. Aquino, J. Revoux, JC Vallier, P. Schiazza, F. Darini, B. Saudemont

Pouvoirs : F. Pinet absente a donné pouvoir à S. Simion
B. Lapeyre absente a donné pouvoir à JM Bernard
J. Revoux absente a donné pouvoir à M. Chautant
F. Darini absente a donné pouvoir à J. Marcellin
B. Saudemont absente a donné pouvoir à R. Moreau

Suppléants : P. Schiazza absent a été représenté par son suppléant L. André

Le Vice-Président chargé du développement économique, Monsieur Marc Ventre, rappelle aux conseillers communautaires la délibération actée lors de la séance du 11 décembre 2017. Une convention a été signée avec l'Etablissement Public Foncier régional (EPF PACA) pour l'acquisition de l'atelier de levage, cadastré section AL592 et 601, sis zone artisanale de la Rotonde à Veynes.

A l'initiative de l'EPF PACA, suite à une décision de son conseil d'administration, un avenant est proposé.

Celui-ci introduit une modification dans les modalités de détermination du prix de cession. Désormais, à compter de la signature de l'avenant, les recettes locatives éventuellement perçues par l'EPF PACA, viendront en déduction du prix de revient de l'opération.

Le Vice-Président invite les conseillers à valider cette proposition.

Après avoir entendu, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'avenant avec l'EPF PACA, autorisent le Président à le signer.

Votants : 35 dont 5 pouvoirs	pour : 35	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180219-De21_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2018

Affichage : 13/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

